

Présentation de la Décision Modificative 2025 n°1 – budget principal

Certains ajustements budgétaires sont nécessaires avant la clôture de l'exercice 2025. Ceux-ci sont à la fois d'ordres techniques (opérations comptables d'ordre) et opérationnels justifiés par la finalisation des opérations en cours ou des éléments non prévisibles lors du vote du budget primitif ou du budget supplémentaire.

Les équilibres de la décision modificative sont les suivants :

| FONCTIONNEMENT | | | |
|---|---------------------|--|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| AJUSTEMENTS DEPENSES REELLES | 138 329,00 € | AJUSTEMENTS RECETTES REELLES | 238 329,00 € |
| <i>CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACT. GENERAL *</i> | <i>117 809,00 €</i> | <i>CHAPITRE 70 - PRODUIT DES SERVICES</i> | <i>5 600,00 €</i> |
| <i>CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL</i> | <i>- €</i> | <i>CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES</i> | <i>225 634,00 €</i> |
| <i>CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS</i> | <i>- €</i> | <i>CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES</i> | <i>- €</i> |
| <i>CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</i> | <i>20 520,00 €</i> | <i>CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</i> | <i>12 000,00 €</i> |
| <i>CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES</i> | <i>- €</i> | <i>CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</i> | <i>-4 905,00 €</i> |
| <i>CHAPITRE 67 - CHARGES SPECIFIQUES</i> | <i>- €</i> | <i>CHAPITRE 77 - PRODUITS SPECIFIQUES</i> | <i>- €</i> |
| VIREMENT SEC. INVESTISSEMENT | 100 000,00 € | | |
| TOTAL | 238 329,00 € | TOTAL | 238 329,00 € |

* dont dépenses imprévues 71 436 €

| INVESTISSEMENT | | | |
|---|-----------------------|---|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| AJUSTEMENTS DEPENSES REELLES | 208 836,00 € | AJUSTEMENTS RECETTES PROPRES | -17 489,00 € |
| DEPENSES IMPREVUES | - 126 325,00 € | <i>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</i> | <i>15 511,00 €</i> |
| | | <i>CESSIONS D'ACTIFS</i> | <i>-33 000,00 €</i> |
| | | AUTOFINANCEMENT | 100 000,00 € |
| | | AJUSTEMENT EMPRUNT | - € |
| <i>OPERATIONS D'ORDRE (IMMOBILISATIONS)</i> | <i>68 151,00 €</i> | <i>OPERATIONS D'ORDRE (IMMOBILISATIONS)</i> | <i>68 151,00 €</i> |
| TOTAL | 150 662,00 € | TOTAL | 150 662,00 € |

Cette décision modificative est l'occasion de réaliser les ajustements budgétaires suivants :

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement pour un total de +238 329 € :

Chapitre 70 Produits des services : +5 600 €

- o Remboursement de charges de la copropriété des Bénardières par le Département pour la période 2019-2024 .

Chapitre 73 Fiscalité locale : +225 634 €

- o Reversement par la Métropole du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) (incertain au moment du BP et du BS).

Chapitre 74 Dotations, participations et subventions : - 4 905 €

- o Réajustement des montants de subventions obtenues dans le cadre des actions « politique de la ville » (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et CAF dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents). Les crédits correspondants en dépense ont également été réduits : **-14 905 €**.
- o Subvention obtenue de l'agence Régionale de Santé dans le cadre du projet « ARS Vaccination » : **+10 000 €**.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : +12 000 €

- o Ajustement des recettes liées aux locations de salles (atterrissement prévu à 38 000 € contre 25 000 € inscrits au BP) : **+13 000 €**.
- o Perception d'une indemnité liée à une servitude de passage de réseaux rue Ernest et Isabelle Lancelot : **+1 000 €**.
- o Changement d'imputation d'une recette (compte 75888 vers le compte 70878) : **- 2 000 €**.

2 – Les dépenses de fonctionnement pour un total identique, de 238 329 € :

Chapitre 011 Charges à caractère général : +117 809 € (+46 373 € hors dépenses imprévues)

Différents ajustements sont proposés à la baisse et à la hausse, au regard des réalisations de fin d'année. Parmi les ajustements notables :

- o L'ajustement de prestations de service, en plus et en moins, pour un global de **-15 215 €** (réduction de prestations pour les Maisons Pour Tous dans le cadre d'actions subventionnées, réduction de crédits alloués à la police municipale pour les mises en fourrière, les captures de chiens et les dépannages, ajout de 1,1K€ pour la mise en service du nouveau logiciel marchés publics Marco ...).
- o Ajustement de la ligne dédiée à la commande de fournitures de petits équipements (PM et MPTS) : **+1 840 €**.
- o Ajustement du compte dédié aux locations mobilières du fait de la réduction du nombre de barnums loués à l'occasion du marché automnal : **-500 €**.
- o Ajout de **15 000 €** au compte « charges locatives et de copropriété » pour les charges des Bénardières non inscrites au BP.

- Ajout de **26 500 €** pour financer le démarrage de la prestation de maintenance des installations techniques du groupe scolaire Jean Moulin, tel que prévu dans le cadre du marché global de performance à compter du 1^{er} août 2025.
- Ajustement des lignes dédiées aux réparations de matériel (espaces verts : **+3 000 €**, informatique : **-300 €**, Police Municipale : **-400 €**).
- Ajustement du compte dédié à la formation des agents : **+2 280 €**, en particulier pour former 4 agents au nouveau logiciel de passation des marchés publics.
- Ajout de **2 540 €** sur le compte lié aux frais d'acte.
- Réduction de la ligne « annonces et insertions » liés aux marchés publics : **-1 164 €**.
- Ajustement des crédits dédiés aux frais de gardiennage (en partie lié à des défaillances d'alarmes) : **+7 192 €**.
- **+2 700 €** pour les frais de nettoyage de l'Unisson (salle et banquettes des gradins).
- **+2 300 €** pour ajuster l'enveloppe nécessaire au paiement des taxes foncières
- **+72 036 €** de dépenses imprévues seront par ailleurs inscrits sur ce chapitre, pour équilibrer la section. Cette somme constitue la variable d'ajustement de la section.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : +20 520 €

- **-10 000 €** sur le compte 65131 « Aides » non intégralement consommé, redéployés en investissement pour financer du matériel supplémentaire pour l'école Jean Moulin.
- **+36 000 €** pour « pertes sur créances irrecouvrables » pour des régularisations de créances anciennes demandées par le comptable public, notamment liées à la compétence eau potable et non traitées au moment du transfert de la compétence à la Métropole.
- **-5 480 €** d'ajustements de droits SACEM liés à la diffusion culturelle, moins élevés que prévus.

Aucun ajustement n'est requis concernant le chapitre 012 (masse salariale) et le chapitre 66 (charges financières).

La somme de **100 000 €** fera par ailleurs l'objet d'un virement à la section d'investissement, concourant à l'autofinancement des nouvelles dépenses d'équipement (chap. 023).

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

1– Les recettes d'investissement pour un total de +150 662 € :

Des subventions complémentaires ont été obtenues pour 15 511 € :

- **+10 000 €** de la Métropole dans le cadre d'une offre de concours visant à financer les travaux d'amélioration des sanitaires du CTM rue Croix Baudu.
- **+5 511 €** de l'Etat à titre d'avance dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique (dit « aide aux Maires bâtisseurs », subvention totale obtenue de 36 743 €).

Un ajustement du produit des cessions immobilières : -33 000 €

- Certaines cessions initialement prévues cette année ne seront finalisées que l'année prochaine. Des crédits seront donc réinscrits au BP 2026 (terrains dit « Paul Bert »).

Autofinancement : +100 000 €

- Virement depuis la section de fonctionnement.

Opérations d'ordre : +68 151 €

- Des opérations de travaux étant finalisées, il est nécessaire de passer des écritures d'ordre pour transférer des crédits du chapitre 23 « immobilisations en cours » au chapitre 21 « immobilisations corporelles », cela pour constater comptablement la mise en service d'une immobilisation. Ces écritures n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la commune, et sont équilibrées en dépenses et en recettes.

2 – Un ajustement des dépenses d'investissement pour un total de +150 662 € :

Cette décision modificative permet de traduire comptablement la fin d'exécution budgétaire des trois opérations du mandat s'exécutant dans le cadre d'AP/CP.

- **Opération 0391 Aménagement du centre-ville : -820 000 €**

Les travaux de requalification de la rue Charles Beauhaire et de ses abords sont achevés. La Métropole, qui a coordonné la majeure partie des travaux dans le cadre d'une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique, est en train de clore les marchés liés à cette opération. **Le Coût global de l'opération est estimé à 2,217 M€.** Les dernières factures sont encore en attente et la production de la totalité des Décomptes Généraux et Définitifs ne pourra intervenir avant la fin de l'exercice budgétaire 2025. C'est la raison pour laquelle les crédits disponibles, correspondant à la somme restant due à la Métropole, sont désinscrits au budget 2025, et seront réinscrits au budget primitif 2026. Le paiement effectif du solde restant dû à la Métropole interviendra en tout début d'année 2026.

- **Opération 0461 Construction d'une structure petite enfance : +80 000 €**

La nouvelle structure petite enfance est livrée et en fonctionnement depuis fin août dernier. Le montant des dernières factures est donc à présent connu et avec elles le montant des révisions de prix non compris dans le montant des marchés notifiés. **Le coût global de l'opération s'élève à 3,259 M€** (subventionné à hauteur de 1,5 M€).

Afin de pouvoir honorer les dernières factures actualisées de ces révisions (travaux et maîtrise d'œuvre), il est nécessaire d'ajouter 80 000 € au budget 2025. Après quoi cette opération sera soldée et l'autorisation de programme pourra être clôturée.

- **Opération 0471 Restructuration du groupe scolaire Jean Moulin : +885 000 €**

La restructuration du groupe scolaire Jean Moulin est également achevée. Ce dernier est fonctionnel dans sa nouvelle configuration depuis la rentrée scolaire de septembre 2025. Les derniers travaux de démolition de l'ancienne école maternelle sont en voie d'achèvement, ainsi que les travaux d'aménagement de l'esplanade devant l'entrée de l'école.

La fin de l'exécution financière de l'opération avait initialement été envisagée courant 2026. Le chantier ayant particulièrement bien avancé, il sera finalement possible de finaliser les derniers paiements dès cette année. Aussi, il est nécessaire de corriger le montant des crédits de paiements de l'opération en annulant ceux prévus pour 2026 (793 573 € dans la délibération n°2024-522 de

Un ajustement de l'enveloppe 2025 est également rendu nécessaire par la réalisation de travaux complémentaires et la survenance d'aléas. Il s'agit en particulier :

- De la découverte lors de la démolition de l'école maternelle de canalisations nécessitant une extraction spécifique,
- D'améliorer la surface de cheminement extérieur (du parvis jusqu'à la rue des diamants) par du béton désactivé, plus qualitatif et en cohérence avec l'aménagement du parvis,
- De la mise aux normes de l'office de cuisine au restaurant (cloison et portes coupe-feu),
- Du remplacement de 4 portes extérieures au restaurant,
- D'ajout de connectiques supplémentaires, fourniture de bancs...
- De prendre en compte les dernières révisions de prix dorénavant connues .

Le coût global de l'opération s'élève à 12 362 085 € (subventionnée à hauteur de 4,1 M€).

Patrimoine bâti : +32 770 €

- Ajustement des crédits dédiés au projet de Maison des Services au Public (MSAP) des chaises : **+3 600 €** (avec un redéploiement de crédits inscrits au compte 21351 vers le compte 2031).
- Réalisation de travaux de mise aux normes électriques de l'espace Qanat : **+4 550 €**
- Ajustement des crédits nécessaires à la réalisation du parvis Anna Marly : **+6 950 €** (avec un redéploiement des crédits d'études de 5 800 € non consommés vers les crédits de travaux).
- Changement de l'alarme des tennis au complexe Carat : **+3 900 €**
- Travaux de renforcement des portes d'entrée des portes du gymnase Millet : **+3 000 €**
- Travaux de mise aux normes des installations électriques de la salle des Corbolottes : **+2 120 €**
- Installation de prises électriques et réseaux à l'étage de la Maison France Services : **+2 900 €**
- Renforcement des plaques de bardage des locaux de la Maison Pour Tous Sud : **+5 750 €**.

Espaces extérieurs : +5 700 €

- Déplacement d'un candélabre allée Daniel Meyer.

Juridique marchés publics : +766 €

- Redéploiement de crédits « annonces et insertion » pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de préparation des marchés publics.

Sport : +1 500 €

- Achat de 2 tables de tennis de table pour équiper le gymnase Maurice Millet.

Education : + 10 000 €

- Achat de mobilier complémentaire pour le Groupe scolaire Jean Moulin.

Police Municipale : 13 100 €

- Achat de deux caméras nomades solaires et changement d'une caméra hors service : **+11 000 €**.
- Acquisition d'un nouveau radar pédagogique : **+2 100 €**.

Dépenses imprévues : -126 325 € (variable d'ajustement, inscrites au chapitre 21).

Ces ajustements sont réalisés sans emprunt nouveau.